



**CBD**



## **CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-PA/1/3  
26 avril 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À  
COMPOSITION NON LIMITÉE  
SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Première réunion

Montecatini, Italie, 13-17 juin 2005

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire\*

### **OPTIONS POUR MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIÈRES SUFFISANTES EN VUE DE GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET À ÉCONOMIE EN TRANSITION**

*Note du Secrétaire exécutif*

#### **SOMMAIRE ANALYTIQUE**

Conformément à la décision VII/28, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées est chargé d'examiner les options pour mobiliser les ressources financières adéquates et opportunes nécessaires à l'application du programme de travail dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

La présente note examine les stratégies existantes pour réunir des fonds pour les aires protégées. Le développement plus poussé et l'application, aux aires protégées, des instruments fiscaux et financiers conventionnels tels que les taxes, les subventions, les plans de crédit, et les mécanismes de cession des coûts et de partage des avantages, de même que le développement de nouveaux marchés pour les biens et les services des aires protégées, sont des mécanismes qui offrent un énorme potentiel de croissance à l'échelle nationale. Cette note décrit également la situation des budgets actuels du financement des aires protégées et les manques à gagner financiers dans les pays en développement, mentionnés dans certaines études récentes. Il n'existe pas d'aperçu général du financement des aires protégées par les gouvernements nationaux et autres sources. Le financement actuel des aires protégées est évalué à environ 0,8 milliard \$US, ce qui se situe bien au-dessous du montant nécessaire (de 1 à 1,7 milliard \$US par année) pour gérer efficacement les aires protégées existantes dans les pays en développement, et élimine toute possibilité d'étendre le système afin de couvrir les sites prioritaires.

Une assistance internationale accrue, une évaluation économique plus large, la rationalisation des taxes, des droits et des paiements pour les programmes de services environnementaux, et les projets de partenariat avec le secteur privé ne sont que quelques moyens de produire des revenus. La prise de dispositions solides pour le financement de l'application du programme de travail est essentielle. Les

---

\* UNEP/CBD/WG-PA/1/1.

/...

Par souci d'économie, le présent document fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont donc priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

possibilités d'investissements directs étrangers sont excellentes et les sources de financement externes demeurent essentielles à court terme. En tant que mécanisme financier de la Convention, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) joue un rôle déterminant comme source de soutien financier pour le programme de travail. D'autres bailleurs de fonds, plus particulièrement les agences bilatérales donatrices, devront fournir un appui financier supplémentaire substantiel.

## **RECOMMANDATIONS PROPOSÉES**

Le Groupe de travail à composition non limitée sur les aires protégées pourrait souhaiter :

1. *Exhorter* les Parties :

a) À mettre sur pied des tables rondes nationales et aussi régionales, si nécessaire, de donateurs d'appui financier pour les aires protégées et de gouvernements bénéficiaires, afin de faire avancer les stratégies nationales et régionales de financement viable et de réaliser l'objectif 3.4 du programme de travail sur les aires protégées adopté par la septième réunion de la Conférence des Parties.

b) À accorder la priorité à la nécessité d'entreprendre immédiatement un projet national sur les valeurs et les avantages des aires protégées en vertu des activités 3.1.2 et 3.4.6 du programme de travail, d'évaluer, de documenter et de communiquer les valeurs socioéconomiques des systèmes d'aires protégées, plus particulièrement la contribution critique à l'atténuation de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement en début de millénaire.

c) À élaborer des plans de viabilité financière pour les systèmes d'aires protégées qui englobent plusieurs sources de financement nationales et internationales, et qui prévoient :

- i) une analyse des revenus et des dépenses actuels, des besoins financiers généraux et des manques à gagner;
- ii) la définition et la quantification des biens et services des aires protégées, et les sources d'investissement possibles pour payer pour ces biens et services;
- iii) l'examen et une analyse de la faisabilité de mécanismes financiers possibles;
- iv) l'élaboration d'un plan financier exhaustif visant à assurer le soutien financier à long terme du système d'aires protégées.

d) À mettre en œuvre des plans financiers exhaustifs pour assurer le soutien financier à long terme du système d'aires protégées en tenant compte des éléments suivants :

- i) des fonds nationaux d'affectation spéciale pour l'environnement ou la conservation qui soutiennent les systèmes d'aires protégées. Ces fonds pourraient être utilisés pour diriger les subventions multilatérales et bilatérales, les revenus de tourisme, des produits de la conversion de dette en investissements écologiques, et les contributions des organismes non gouvernementaux;
- ii) des mécanismes de financement fondés sur le tourisme, l'extraction des ressources (p. ex., les paiements d'indemnisation environnementale liés aux activités pétrochimiques) et autres industries à revenus élevés ayant un lien direct avec les aires protégées, sans augmenter le stress ni la menace qui pèsent sur les aires protégées;
- iii) des mécanismes financiers qui dirigent les valeurs économiques des services des écosystèmes (notamment les droits d'utilisation de l'eau);
- iv) des mesures pour rediriger les subventions ayant des effets pervers vers le soutien des aires protégées (en commençant possiblement par les secteurs où le lien avec les aires protégées sont les plus clairs);

v) l'appui au renforcement des institutions et à la direction améliorée des autorités de gestion des aires protégées, et la création des capacités des représentants affectés aux aires protégées à entreprendre la planification financière et la gestion en adoptant une approche axée sur les affaires.

2. *Inviter* le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, de même que les organisations pertinentes, à collaborer à la mise sur pied et à l'appui des tables rondes sur le financement des aires protégées, dont il est question au paragraphe 1 a) ci-dessus.

3. *Inviter* le Fonds pour l'environnement mondial

a) À approuver et à opérationnaliser un nouveau créneau de financement accéléré pour le décaissement rapide de la subvention, afin d'appuyer les premières activités d'action du programme de travail (p. ex., échéances de 2006 et de 2008), possédant l'envergure suffisante pour aider les pays en développement, surtout les pays les moins développés et les petits États insulaires, et les pays à économie en transition.

b) À offrir des subventions complètes et partielles du FEM destinées à appuyer les systèmes nationaux d'aires protégées, de même que les objectifs et les échéances du programme de travail, et à mettre davantage l'accent sur les systèmes d'aires protégées et les stratégies de viabilité.

c) À augmenter le montant des fonds de diversité biologique du FEM pour les aires protégées dans le plan d'activités FEM 4, en tenant compte des buts et des objectifs du programme de travail et du créneau du FEM de soutenir les aires protégées à l'échelle du système.

4. *Exhorter* les pays industrialisés :

a) À appuyer une excellente quatrième reconstitution du FEM, en tenant compte des buts et des objectifs du programme de travail et de la nécessité d'obtenir de nouvelles sommes et des sommes supplémentaires pour soutenir ce travail dans les pays en développement.

b) À créer un soutien financier dédié afin de soutenir les aires protégées dans le cadre de l'assistance au développement destinée à la réalisation des objectifs de développement en début de millénaire, et conformément aux indicateurs de l'objectif de développement en début de millénaire 7 sur la couverture des aires protégées et la couverture forestière.

c) À fournir un meilleur appui aux fonds d'affectation spéciale pour la conservation et autres mécanismes de financement à long terme qui ont connu un grand succès pour l'appui des coûts récurrents de gestion des aires protégées.

d) À se pencher sur le financement du carbone lié à la réduction des taux de déboisement en vertu du processus de Protocole de Kyoto.

e) À appuyer les projets ayant pour objet la viabilité financière à long terme des systèmes d'aires protégées.

5. *Exhorter* les organismes non gouvernementaux, les fondations privées et le secteur privé.

a) À offrir un soutien technique et financier aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour la mise en œuvre du programme de travail.

b) À créer, à appuyer et à mettre sur pied des programmes de création de capacités pour les fonctionnaires affectés aux aires protégées des pays en développement, afin qu'ils puissent créer et mettre sur pied des mécanismes financiers pour les aires protégées, notamment par le biais de partenariats tels que la Conservation Finance Alliance et la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN.

c) À mettre sur pied des programmes de partenariat et des dispositions institutionnelles pour financer la mise en œuvre du programme de travail.

6. *Demander au Secrétaire exécutif :*

a) De mettre les instruments financiers déjà utilisés pour la conservation à la disposition des autres par le truchement des centres d'échange.

b) De présenter la présente recommandation aux fins d'information et d'action supplémentaire des participants à la réunion des donateurs qui aura lieu à Montecatini, en Italie, après la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées.

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE ANALYTIQUE .....	1
RECOMMANDATIONS PROPOSÉES .....	2
I. INTRODUCTION .....	6
II STRATÉGIES EXISTANTES POUR RÉUNIR DES FONDS POUR LES AIRES PROTÉGÉES .....	6
III SITUATION ACTUELLE DU FINANCEMENT DES AIRES PROTÉGÉES.....	15
A. Soutien budgétaire du gouvernement intérieur .....	17
B. Assistance des institutions multilatérales.....	17
1. Fonds pour l'environnement mondial.....	18
2. Groupe Banque mondiale .....	18
C. Assistance bilatérale pour le développement.....	19
D. ONG pour la conservation internationale, fondations privées et secteur privé.....	20
IV. OPTIONS POUR MOBILISER LES RESSOURCES .....	21
A. Besoins en financement national .....	22
B. Sources de financement national .....	22
C. Affirmation des valeurs des aires protégées .....	22
D. Financement durable des aires protégées.....	23
E. Fonds pour l'environnement mondial (FEM) .....	23
F. Autres sources de soutien international .....	24
V CONCLUSIONS .....	24

## I. INTRODUCTION

1. Tout au long de la décision VII/28, à laquelle elle a adopté le programme de travail sur les aires protégées, la Conférence des Parties reconnaît la nécessité de fournir aux pays en développement les ressources financières et le soutien technique nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail, plus particulièrement pour appuyer les activités urgentes mises en évidence dans ce programme de travail. La Conférence des Parties a rappelé, notamment, ce besoin dans le paragraphe 4 de la décision et, dans le paragraphe 9, elle exhorte les Parties, les autres gouvernements et les organismes de financement à fournir dans les meilleurs délais, les ressources financières adéquates et opportunes pour la mise en œuvre du programme de pays dans les pays en développement. La Conférence des Parties demande expressément au Fonds pour l'environnement mondial d'élaborer plus avant son portefeuille relatif aux aires protégées et de soutenir les actions dirigées par les pays pour la mise en œuvre du programme de travail en continuant à simplifier ses procédures et en fournissant les ressources rapidement disponibles par des moyens accélérés (décision VII/20, paragraphe 10).

2. Au paragraphe 29 b) de la décision VII/28, la Conférence des Parties a suggéré que le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées aide les Parties, les autres gouvernements et les organismes de financement à mettre en œuvre le paragraphe 9 de cette décision en examinant « des options pour mobiliser, en toute urgence, par le biais de différents mécanismes appropriés, en temps opportun, des ressources financières adéquates pour garantir la mise en œuvre du programme de travail dans les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux et les petits Etats insulaires, ainsi que dans les pays à économie en transition, conformément à l'article 20 de la Convention, en mettant l'accent sur les éléments du programme de travail qui nécessitent une action sans tarder ».

3. En ce qui concerne la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du programme de travail dans les pays en développement, la Conférence des Parties, aux paragraphes 9 et 29 c) de la décision VII/28, attire l'attention sur l'article 20 de la Convention et les éléments du programme de travail qui exigent une action sans tarder. L'échéance globale pour la mise en œuvre du programme de travail est de 2010 pour les aires terrestres et de 2012 pour les aires marines. Les échéances intermédiaires importantes sont 2006 (huitième réunion de la Conférence des Parties) et 2008 (neuvième réunion de la Conférence des Parties). L'échéance de 2006 pour la série d'activités qui contribueront collectivement à l'établissement du premier repère important pour l'exécution complète du programme de travail en 2010-2012, est particulièrement urgente. Les activités à mettre en œuvre en 2006 et en 2008 doivent devenir une priorité au chapitre du financement. Ces activités sont précisées en annexe.

4. Le Secrétaire exécutif a préparé la présente note afin d'aider le Groupe de travail à examiner le point 3.2 à l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/WG-PA/1/1) pour la première réunion du Groupe de travail. La note examine les stratégies existantes pour mobiliser l'appui financier pour les aires protégées et précise les principaux avantages et inconvénients de chacune, (surtout) en ce qui a trait à leur capacité de produire un soutien financier durable dans les meilleurs délais (section II). La section III du document examine la situation actuelle du financement des aires protégées et le manque à gagner mentionné dans certaines études récentes. Les options pour la mobilisation de ressources financières urgentes sont abordées à la section IV, et la section V présente certaines conclusions.

## II STRATÉGIES EXISTANTES POUR RÉUNIR DES FONDS POUR LES AIRES PROTÉGÉES

5. Plusieurs mécanismes de financement des aires protégées ont été créés au cours des dernières décennies. Il existe plusieurs sources d'assistance technique exhaustive sur tous les aspects du

financement de la conservation 1/ Ces sources offrent des renseignements complets et des outils de décision sur plusieurs mécanismes financiers. Une liste de contrôle des modes de financement des aires protégées, adaptée de Pablo (2003)2/ est présentée ci-dessous (encadré 1). La majorité de ces mécanismes existent actuellement dans plusieurs pays (subventions, fonds d'affectation spéciale, prêts, etc.). D'autres en sont encore aux premières étapes de leur élaboration (p. ex., séquestration du carbone ou création d'un système de paiements pour les services environnementaux). Quelques autres en sont encore à l'étape du concept mais méritent néanmoins qu'on s'y intéresse (p. ex., un système international de paiements pour les aires collectives mondiales et une taxe mondiale sur l'énergie). Une description détaillée de ces mécanismes, ainsi que des exemples et des études de cas, sont fournis dans les documents ressources mentionnés précédemment. De plus, les documents mentionnés lors de la présentation sur « Le financement durable, création d'un avenir financier sûr » lors du cinquième Congrès mondial sur les parcs naturels, à Durban, en Afrique du Sud, en septembre 2003, sont une excellente source d'information 3/

6. Les forces et les faiblesses relatives de certains de ces mécanismes sont résumées au tableau 1, aux pages 9 et 10 des présentes.

**ENCADRÉ 1. Liste de contrôle des mécanismes financiers pour les aires protégées  
adaptée de Pablo (2003))**

**Sources les plus publiques :**

- Financement des aires protégées à même les budgets publics.
- Affectation aux aires protégées d'un pourcentage d'une ou plusieurs taxes générales perçues au niveau local, provincial ou national.
- Lois spéciales offrant un appui budgétaire supplémentaire à des groupes sociaux particuliers, des régions géographiques ou des activités.
- Allégement fiscal ou subventions pour les aires protégées.
- Affectation au financement des aires protégées d'un pourcentage d'une ou de plusieurs taxes sélectives perçues au niveau local, provincial ou national (p. ex., taxes sur l'énergie, les aéroports, les bateaux de croisière, les frais d'hôtel et de centres de villégiature et autres).
- Affectation au financement des aires protégées d'un pourcentage d'un ou de plusieurs charges, droits, amendes et pénalités liées à l'usage (ou l'usage abusif) des ressources naturelles (p. ex., droits pour l'eau, droits pour les nappes phréatiques, droits de coupe et autres droits pour l'extraction des ressources naturelles, droits d'entrée ou d'utilisation, droits sur les émissions et les matières premières, le dégagement ou le versement de fertilisants ou de pesticides, droits liés aux déchets solides, et amendes et pénalités environnementales, etc.).
- Prêts de banques locales, nationales et de développement.
- Conversion de dette en investissements écologiques.
- Fonds environnementaux (fonds d'amortissement ou renouvelables).

1/ Conservation Finance Alliance (2002) Mobilizing Funding for Biodiversity Conservation. A user Friendly Training Guide for understanding, Selecting and Implementing Conservation Finance Mechanisms [guide en ligne] [www.conservationfinance.org](http://www.conservationfinance.org) et <http://guide.conservationfinance.org/> . EPA-USA (1999) "A Guidebook of Financial Tools" <http://www.epa.gov/efinpage/>. Interagency Planning Group on Environmental Funds (IPG) (2002) The IPG Handbook on Environmental Funds [resource en ligne] <http://biodiversityeconomics.org/pdf/topics-222-00.pdf> . UICN (2002) Biodiversity Economics Library [resource en ligne] <http://www.biodiversityeconomics.org> . Kloss, D. (2002) "Guide to sustainable Financing of Biodiversity and Protected Areas" <http://www.conservationfinance.org/Documents/CFA%20Training%20Guide/GTZ-CF-Guide/guide.pdf> . OECD (2002) "Environmental Financial Strategies" <http://www.oecd.org/EN/about> autre page/0,,EN-about further page-499-nondirectorate-no-no--8no-no-3,FF.html . PROFOR(2202)" Financing Sustainable Forest Management " [resource en ligne] [http://www.profor.info/pages/publications/financing\\_SFM.htm](http://www.profor.info/pages/publications/financing_SFM.htm)

Spergel, B.(2001) " Raising Revenues for Protected Areas. A menu of options" <http://biodiversityeconomics.org/pdf/topics-226-00.pdf>

2/ Pablo,G. From Good will to payments for Environmental Services: A survey of Financing Alternatives for Sustainable Natural Resource Management in Developing Countries. Bureau du Programme de macroéconomie pour le développement durable du WWF, Projet de changement économique, pauvreté et environnement, Danida, WWF, 31 août, 2003.

3/ [http://www.conservationfinance.org/WPC/WPC%20Sust\\_finance\\_papers.htm](http://www.conservationfinance.org/WPC/WPC%20Sust_finance_papers.htm)

- Assistance multilatérale et agences de développement.
- Prêts de banques internationales de développement.
- Agences d'assistance bilatérale et de développement.

#### **Sources pour la plupart privées et à but non lucratif**

- Groupes de soutien communautaires et autres formes de capital social.
- Organismes de bienfaisance religieux et séculaires.
- Campagnes de financement spéciales (p. ex., sauvons les pandas, amis des parcs nationaux, etc.).
- Marchandisage et marketing des bonnes causes.
- Loteries.
- ONG sociaux et environnementaux.
- Fondations.

#### **Sources pour la plupart privées et à but lucratif**

- Entreprises communautaires, formelles et informelles.
- Investissements privés par des entreprises locales.
- Prêts de banques commerciales.
- Investissements directs par des investisseurs non locaux (p. ex., écotourisme).
- Partenariats publics privés.
- Partenariat communautaire privé.
- Capital privé.
- Investisseurs de portefeuille (fonds vert).

#### **Paiements pour la plupart destinés aux produits environnementaux**

- Marchés pour les produits agricoles biologiques.
- Marchés pour des produits forestiers autres que le bois récoltés de façon viable.
- Marchés pour les produits forestiers certifiés.
- Marchés pour les produits de la pêche certifiés.
- Droits d'extraction des ressources.

#### **Paiements pour la plupart destinés aux services environnementaux**

- Marchés pour la conservation de la diversité biologique et la bioprospection.
- Marchés pour la contrepartie de la fixation du carbone.
- Marchés pour la protection des bassins versants.
- Marchés pour la beauté du paysage, y compris l'écotourisme et le tourisme.
- Marchés pour les droits de développement et les servitudes de la conservation.
- Quasi marchés et systèmes non fondés sur les marchés pour le paiement des services environnementaux.
- Droits d'utilisation et droits d'admission.
- Fonds pour les aires protégées associés aux traités internationaux.
- Paiements du FEM pour le patrimoine naturel mondial.
- Affectation de fonds pour les aires protégées, composante d'une ou de plusieurs taxes internationales.

#### **Surtout pour la réduction de la nécessité pour un financement supplémentaire**

- Libération des ressources publiques existantes (p. ex., redirection des fonds utilisés pour des subventions publiques nuisibles aux aires protégées).
- Encouragement de la mobilisation des ressources privées (p. ex., obtention du mandat, promotion, rationalisation de la réglementation).

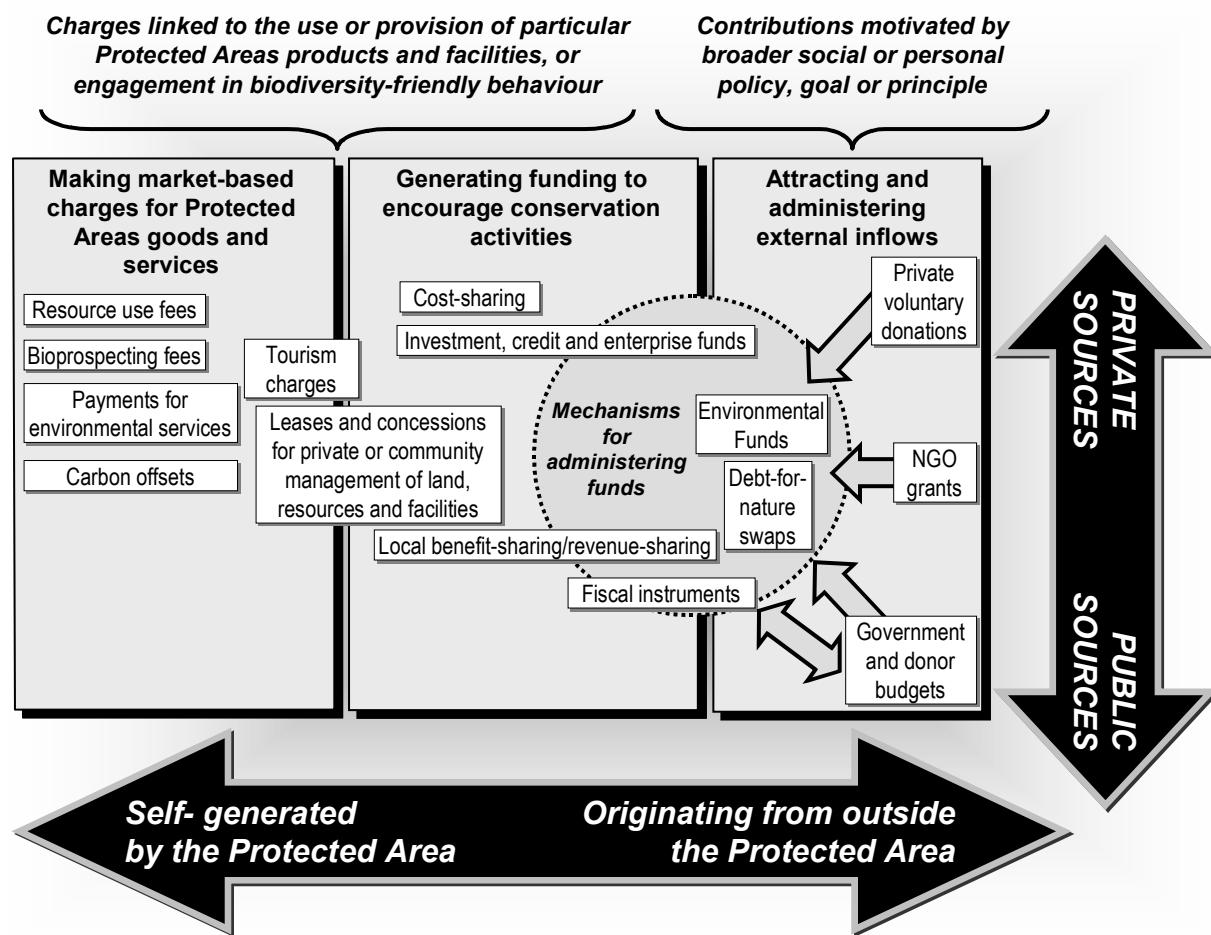
**Tableau 1 : Stratégies de financement des aires protégées : Avantages et inconvénients (Source : Spergel 2001) 4/**

Stratégie	Avantages	Inconvénients
<b>Financement du gouvernement :</b> allocations budgétaires directes du gouvernement pour la protection des aires protégées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le financement gouvernemental peut être plus durable que l'appui provenant de donateurs privés ou internationaux car les priorités des bailleurs de fonds externes peuvent changer, et ils offrent rarement un financement à long terme.</li> <li>Un appui accru du gouvernement peut démontrer que la conservation est une priorité nationale importante et non simplement l'affaire des organismes privés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le financement du gouvernement peut être vulnérable aux changements dans les priorités des dépenses nationales et aux coupures budgétaires générales lors des périodes de crise économique.</li> <li>Le favoritisme et les programmes politiques peuvent influencer les décisions qui devraient être fondées sur les critères de conservation.</li> </ul>
<b>Subventions :</b> dons provenant de personnes, de fondations, du secteur privé et des agences donatrices internationales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il existe un vaste réseau de donateurs qui désirent souvent faire une marque importante dans un parc ou par le biais d'un projet en particulier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les donateurs changent souvent leurs priorités et n'offrent souvent qu'un appui à court terme.</li> <li>Les responsables des parcs peuvent se retrouver gestionnaires des objectifs déterminés par les donateurs au lieu des objectifs qui protègent les meilleurs intérêts des parcs.</li> </ul>
<b>Conversion de dette en investissements écologiques :</b> accord en vertu duquel une dette nationale est effacée par les banques ou achetée par des agences de conservation, et le pays débiteur « rembourse » la dette annulée en dépensant l'argent localement dans des programmes de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La conversion permet aux organismes de conservation et aux agences donatrices internationales d'étendre leur appui et de financer un plus grand nombre d'activités de conservation dans le pays débiteur.</li> <li>La conversion permet aux gouvernements de pays en développement de réduire leur dette internationale en finançant localement des projets valables au pays au lieu de sortir les rares ressources du pays pour rembourser des créanciers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les conversions peuvent être très compliquées à réaliser et peuvent exiger la participation d'experts techniques de plusieurs agences gouvernementales.</li> <li>L'effet de levier de la dette associé à la conversion peut être érodé par les dévaluations subséquentes de la devise locale ou par l'inflation. Le problème peut être atténué lorsque le gouvernement débiteur lie les paiements en devises locales au dollar américain ou à une autre norme externe.</li> </ul>

Stratégie	Avantages	Inconvénients
<p><i>Fonds d'affectation spéciale pour la conservation</i> : argent ou autre bien qui ne peut être utilisé que pour les fins prévues (dans ce cas-ci, la conservation), qui doit être conservé séparément des autres sources de revenus et qui doit être géré ou contrôlé par un conseil d'administration indépendant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peuvent offrir un financement viable et à long terme pour les aires protégées.</li> <li>Permettent de répartir d'importantes subventions internationales en plusieurs petites subventions locales et de prolonger la vie de la subvention sur une plus longue période.</li> <li>Peuvent être utilisées pour renforcer la « société civile » en nommant des représentants des ONG et du secteur privé au conseil d'administration et en leur donnant un pouvoir égal à celui des représentants du gouvernement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peuvent engager des coûts administratifs importants, surtout si les capitaux du fonds sont relativement petits ou si le fonds fournit une assistance technique importante aux bénéficiaires pour la conception et la mise en œuvre de projets.</li> <li>Peuvent produire un rendement assez faible ou imprévisible des capitaux investis, surtout à court terme, s'ils ne font pas l'objet d'une stratégie d'investissement bien élaborée.</li> </ul>
<p><i>Droits d'utilisation, taxes et autres frais affectés aux aires protégées</i> : les droits tels que les droits d'entrée dans les parcs, les droits de permis de loisirs, les surcharges dans les aéroports, les bateaux de croisière et les chambres d'hôtel, les droits et les redevances aux industries d'extraction, les taxes sur la pollution et les droits pour la conservation des bassins versants, entre autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les divers droits et taxes peuvent créer d'importants revenus de sources jusque-là inexploitées.</li> <li>Le principe de « l'utilisateur payeur » et du « pollueur payeur » est largement reconnu comme un moyen juste de répartir les coûts de la protection de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il peut être politiquement difficile d'imposer des droits pour quelque chose qui était traité jusque-là comme une ressource publique gratuite.</li> <li>Les revenus des nombreux types de droits d'utilisation et affectations peuvent diminuer de façon inattendue. Le nombre de touristes peut connaître une forte baisse lors de crises intérieures, internationales, politiques ou économiques. Les droits pour l'extraction des ressources naturelles et le paiement pour des services environnementaux peuvent diminuer si la ressource s'épuise ou que son prix chute.</li> <li>Les droits d'utilisation ne sont un outil de conservation efficace que lorsqu'ils sont affectés spécifiquement aux aires protégées. Autrement, les gouvernements peuvent être tentés de dépenser les revenus des droits d'utilisation et du tourisme à d'autres fins.</li> </ul>

8. Dans une récente étude, l’UICN <sup>5/</sup> a classé les mécanismes de financement des aires protégées sur un spectre allant de sources publiques aux sources privées, et comprenant des sources intermédiaires qui dépendent de rentrées de fonds externes et de ressources d’autofinancement. Une typologie des modes de financement des aires protégées est présentée à la figure 1, à la page 11 des présentes.

**Figure 1 : Typologie des modes de financement des aires protégées (Source, UICN 2005)**



9. Ces trois catégories comprennent toute une gamme de mécanismes de financement qui peuvent être regroupés selon la principale méthode employée pour amasser les fonds et l'utilisation première de ceux-ci :

- a) Mécanismes de financement qui ont pour objet d’attirer et d’administrer les rentrées de fonds de l’extérieur, dont les budgets gouvernementaux et de donateurs, les subventions des ONG et les dons privés et volontaires, de sources internationales et intérieures.
- b) Le partage des coûts et des avantages, les fonds d’investissement et d’entreprise, les instruments fiscaux et les dispositions pour la gestion privée ou communautaire des terres protégées, les ressources et les installations sont surtout des mécanismes visant à produire des fonds pour encourager les activités de conservation au sein des groupes qui utilisent ou ont une influence sur les aires protégées.

<sup>5/</sup> UICN 2005 (sous presse). Sustainable Financing of Protected Areas: A global review of challenges and options. The World Conservation Union, Gland, Suisse.

c) Les droits d'utilisation de la ressource, les droits touristiques et les paiements pour les services environnementaux sont tous des droits fondés sur le marché, utilisés pour les biens et services des aires protégées.

10. L'IUCN décrit ces mécanismes en fonction de leur situation actuelle, des obstacles et des occasions d'utilisation, du futur potentiel et des défis, au moyen d'études de cas. Les conclusions de cette étude sont résumées aux tableaux 2, 3 et 4 aux pages 12 à 15 des présentes.

**Tableau 2 : Mécanismes pour attirer et administrer les rentrées de fonds de l'extérieur : situation, potentiel et besoins (source IUCN 2005)**

Mécanismes	Situation	Potentiel principal	Besoins et actions requises
Budget des gouvernements intérieurs et assistance de l'étranger	<p>Demeurent un élément de base du financement des aires protégées.</p> <p>Il y a des preuves à l'effet que le montant total des fonds est à la baisse.</p> <p>Grande réorientation vers les objectifs de réduction de la pauvreté et de développement durable.</p> <p>Ils ne suffisent pas seuls : il faut des mécanismes de financement supplémentaires.</p>	<p>Les rentrées de fonds existantes peuvent être maintenues ou augmentées.</p> <p>Importante source d'appui budgétaire direct aux agences s'occupant des aires protégées.</p> <p>Nouvelles occasions de financement des aires protégées dans le cadre des créneaux de développement durable et de réduction de la pauvreté.</p>	<p>Continuer à mettre l'accent sur les engagements et les obligations de base à financer les aires protégées.</p> <p>Réorientation du financement des aires protégées selon les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté.</p> <p>Sensibilisation accrue aux liens pour le développement des aires protégées chez les décideurs du développement et de la conservation.</p>
Dons privés volontaires	<p>Source importante mais rarement majeure de financement général des aires protégées.</p> <p>Puissent être critiques au niveau des objectifs des différentes aires protégées, des espèces et de la conservation.</p> <p>Augmentation de l'intérêt du secteur privé pour les aires protégées.</p>	<p>Maintien du financement des aires protégées, surtout le microfinancement.</p> <p>Possibilité d'augmenter la commandite et le financement privés.</p>	<p>Il faut soutenir et augmenter l'intérêt du public envers les questions liées aux aires protégées.</p> <p>Interaction accrue avec le secteur privé.</p> <p>Création de nouvelles approches et du marketing de la cause des aires protégées.</p>

Mécanismes	Situation	Potentiel principal	Besoins et actions requises
Conversion de dette en investissements écologiques et fonds environnementaux	Source financement majeure des aires protégées dans les années 1980 et 1990.  A perdu en popularité et est moins courante de nos jours.	Peut représenter une source de financement importante et sûre, de façon générale et pour les différentes aires protégées. Source importante de soutien budgétaire direct pour les agences s'occupant des aires protégées.  Nouvelles occasions de financement des aires protégées grâce aux créneaux de développement durable et de réduction de la pauvreté.	Réorientation du financement des aires protégées selon les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté.  Convaincre les donateurs de verser des sommes importantes et de confier les décisions aux gestionnaires des fonds. Convaincre les agences s'occupant des aires protégées d'investir des fonds pour l'avenir.

**Tableau 3 : Mécanismes pour créer des fonds visant à encourager la conservation : situation, potentiel et besoins (source IUCN 2005)**

Mécanismes	Situation	Potentiel principal	Besoins et actions requises
Instruments fiscaux	N'ont jamais été utilisés pour les objectifs de conservation ni le secteur environnemental.  Utilisation accrue des aires protégées pour amasser des fonds et changer le comportement des consommateurs et des producteurs	Source de revenus budgétaires et de financement, cession du mécanisme aux producteurs et consommateurs.  Potentiel important d'application aux aires protégées.  Possibilités d'augmenter leur utilisation comme instruments de financement et de motivation.	Intégrer les aires protégées comme facteurs de systèmes fiscaux plus vastes.  Renforcer la priorité accordée aux aires protégées par les planificateurs économiques.  Sensibiliser davantage les décideurs de la conservation au potentiel d'amasser des fonds et de modifier les comportements.
Partage des avantages et des revenus	Maintenant reconnu comme une composante intégrante de la gestion et du financement des aires protégées.  Ne reçoit habituellement pas la priorité dans l'utilisation des budgets des aires protégées	Immense potentiel de compensation des coûts des occasions locales  Besoin de plus en plus pressant d'équilibrer les pressions locales grandissantes sur les aires protégées et les ressources.	Renforcement de l'importance d'intégrer le financement local aux stratégies de financement des aires protégées.  Disponibilité de plus en plus grande de financement local.  Exploitation des sources de financement du développement.  Amélioration du mode de partage des avantages et des revenus.
Partage des coûts	Augmentation récente de l'utilisation.  Depuis toujours, le	Grand potentiel de combler les déficits de rentrées de fonds et de financement pour les différentes aires	Encourager les gestionnaires d'aires protégées à passer la responsabilité et le monopole du financement.

Mécanismes	Situation	Potentiel principal	Besoins et actions requises
	gouvernement est considéré comme le seul gestionnaire et bailleur de fonds pour les aires protégées.	protégées et d'alléger le fardeau des budgets gouvernementaux.  Potentiel inexploité de solliciter le partage des coûts volontaires et obligatoires par le secteur privé et les ONG.	Rendre le partage des coûts obligatoire dans certains cas. Répondre à la volonté et à la capacité des autres groupes de partager les coûts. Définir les droits et les responsabilités réciproques. Élaborer des réglementations et des mesures législatives de soutien.
Investissements, crédit et fonds d'entreprise	De plus en plus accessibles aux petites et moyennes organisations possédant une charte favorisant la conservation, bien que les agences s'occupant d'aires protégées n'aient pas normalement accès à ces fonds.	Le potentiel se situe surtout au niveau des organisations communautaires souhaitant offrir leurs services aux visiteurs d'aires protégées, contre profit.  L'application des principes d'affaires aux projets d'investissement des agences responsables d'aires protégées représente un pas vers le financement viable de l'aire protégée.	Le prêt doit être remboursé à partir des profits, de sorte que de bons principes d'affaires doivent être respectés.

**Tableau 4 : Mécanismes pour les droits fondés sur le marché pour les biens et services des aires protégées : situation, potentiel et besoins (source IUCN 2005)**

Mécanismes	Situation	Potentiel principal	Besoins et actions requises
Droits touristiques	Demeure une composante de base du financement des aires protégées.  La demande pour l'écotourisme est à la hausse.	Occasions d'améliorer la mesure dans laquelle les coûts de fournir des installations sont récupérés, tiennent compte de la volonté de payer du visiteur.  Potentiel de diversification des marchés touristiques et des services offerts.  Peut servir à gérer la demande entre les aires protégées.	Calcul amélioré des prix et des droits.  Investissements nécessaires pour créer des installations.  Une expertise supplémentaire est souvent nécessaire pour faire connaître et exploiter les installations
Droits d'utilisation de la ressource	Demeure une composante de base du financement des aires protégées.  Diversification des produits et des activités d'extraction qui se déroulent dans les aires protégées.	Les prix doivent continuer à s'améliorer afin de correspondre aux valeurs économiques.  Potentiel restant de diversifier les marchés et les droits pour les produits des aires protégées.	Meilleur calcul des prix et des droits.  L'amélioration de la capacité institutionnelle et la précision du rôle des différentes agences dans l'établissement et la collecte des prix

Mécanismes	Situation	Potentiel principal	Besoins et actions requises
		Appui à plusieurs industries secondaires ou à valeur ajoutée.	s'imposent souvent. Doit intégrer les questions liées à la durabilité écologique aux régimes d'utilisation aux fins d'extraction.
Paiement des services environnementaux	Mode de financement relativement nouveau dont l'utilisation a connu une forte croissance au cours des dernières années.	Donne la possibilité de créer des revenus dans le cadre de programmes de gestion non fondés sur l'extraction.  Peut devenir un programme efficace pour dédommager les propriétaires de terres pour la conservation de la diversité biologique.	Élaboration des politiques d'appui et des cadres législatifs.  Exige des méthodes améliorées pour la collecte et l'analyse de données afin de mettre en évidence les liens physiques, établir les prix et surveiller les incidences.

11. Il existe donc plusieurs mécanismes qui offrent un immense potentiel d'amélioration du financement des aires protégées. Il ne reste qu'à déterminer si ces mécanismes seront suffisants pour produire un financement adéquat et à long terme pour l'exécution du programme de travail. En grande partie, la majorité de ces approches n'ont pas encore été institutionnalisées. Il faut recueillir et disséminer de l'information sur les leçons tirées, les expériences, les occasions et les contraintes. Les investissements dans la création de capacités (d'utiliser les différentes stratégies décrites) et l'organisation des ateliers de formation pour la mise en œuvre des projets de financement de la conservation doivent donc être une priorité importante pour les donateurs, les gouvernements et les organisations internationales de conservation.

12. Les stratégies de financement des aires protégées élaborées à ce jour ont surtout porté sur l'établissement de plusieurs mécanismes financiers qui, dans plusieurs cas, offrent des capacités d'analyse financière limitées et profitent d'un appui insuffisant au chapitre des politiques. Cependant, plusieurs mécanismes de financement ont été un succès. De plus, les stratégies financières n'ont souvent qu'un faible lien avec les plans de gestion des aires protégées. Bien que les plans financiers prévoient généralement des analyses des revenus, des dépenses et du manque à gagner, de même que des projections financières et des plans de collecte de fonds (ciblant les donateurs internationaux traditionnels), ils oublient souvent d'évaluer le rendement des instruments financiers existants. De plus, les plans financiers conventionnels ne possèdent pas une approche d'affaires qui combine différents instruments financiers (sur place, nationaux, régionaux et internationaux). Par conséquent, à quelques rares exceptions près, la grande majorité des aires protégées font l'objet d'un financement nettement insuffisant. Une conception améliorée et une approche d'affaires pour la gestion du financement des aires protégées s'imposent en toute urgence.

### III SITUATION ACTUELLE DU FINANCEMENT DES AIRES PROTÉGÉES

13. Les sources de financement des aires protégées peuvent être classées en deux grandes catégories : le soutien budgétaire interne, et l'assistance de donateurs internationaux tels que les institutions

multilatérales, l'assistance bilatérale officielle pour le développement, les fondations privées et les grandes organisations de conservation non gouvernementales.

14. Le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (WCMC-PNUE) a réalisé une étude sur les budgets et les manques à gagner des aires protégées dans 108 pays en 1993 et en 1995. Après avoir été ajustés pour tenir compte de l'inflation, les résultats révèlent que les budgets généraux annuels étaient d'environ 7 milliards \$US. Les variations régionales sont très marquées et les allocations sont plus grandes dans les pays industrialisés. L'étude a révélé que la dépense moyenne des pays industrialisés est d'environ 2 058 \$US par km<sup>2</sup> comparativement à 157 \$ par km<sup>2</sup> dans les pays en développement<sup>6/</sup> Les dépenses dans les pays en développement sont d'environ 0,8 milliard \$US, c'est-à-dire environ 10 pour cent du total.

15. Il existe maintenant plusieurs études mondiales qui traitent du caractère adéquat de ces niveaux de financement par rapport aux coûts d'une gestion efficace.<sup>7/</sup> Trois études différentes sur le coût total annuel de la gestion efficace des aires protégées existantes dans les pays en développement révèlent une échelle de 1,1 milliard \$US à 2,5 milliards \$US par année.<sup>8/</sup> Ces mêmes études estiment le manque à gagner (coût total moins le financement actuel) à 1 à 1,7 milliard \$US par année (figure 2, page 17). D'autres études sur les pays en développement révèlent que les allocations budgétaires actuelles pour les aires protégées sont très inférieures aux estimations des exigences.<sup>9/</sup> Le budget actuel des aires protégées ne représente que 20 pour cent des exigences nécessaires au Cameroun<sup>10/</sup> et dans le bassin du Congo<sup>11/</sup>, et atteignent 35 à 45 pour cent au Ghana<sup>12/</sup> et 70 pour cent en Bolivie<sup>13/</sup>. L'étude du WCMC-PNUE estime que le coût total de la gestion efficace de toutes les aires protégées existantes (pays industrialisés et en développement) est d'environ 9,5 milliards \$US et que le manque à gagner mondial est d'environ 2,5 à 3 milliards \$US. D'autres études sur les pays industrialisés indiquent que le coût total pourrait être encore plus élevé.<sup>14</sup>

6/ James, A., Gaston, K., Balmford, A., 1999. Balancing the earth's accounts. *Nature* 401: 323-324.

7/ Voir notamment : James, A., Gaston, K., et Balmford, A., 1999a, "Balancing the earth's accounts". *Nature* 401: 323–324; James, A., Gaston, K.J. et Balmford, A., 2001, "Can we afford to conserve biodiversity?" *BioScience* 51, 43-52; Balmford, A., Bruner, A., Cooper, P., Costanza, R., Farber, S., Green, R.E., Jenkins, M., Jefferiss, P., Jessamy, V., Madden, J., Munro, K., Myers, N., Naeem, S., Paavola, J., Rayment, M., Rosendo, S., Roughgarden, J., Trumper, K. et Turner, R.K. 2002. "Economic Reasons for Conserving Wild Nature" *Science*. 297: 950-953 (9 août); Balmford, Andrew, Gaston, Kevin J., Blyth, Simon, James, Alex et Val Kapos. 2003. "Global variation in terrestrial conservation costs, conservation benefits, and unmet conservation needs" *PNAS*, 4 février, 100(3): 1046-1050. Verugdenhil, D. 2003. Modélisation des besoins financiers des systèmes d'aires protégées : Mise en pratique de l'instrument de conception du système de conservation en début de millénaire. Document présenté au cinquième congrès mondial sur les parcs naturels; 8-17 septembre 2003, Durban, Afrique du Sud.

8/ James *et al* 1999, Bruner, A., Gullison, R.E., Balmford, A. 2004. Financial costs and shortfalls of managing and expanding protected area systems in developing countries. *Bioscience* 54:1119-1126; Verugdenhil 2003, *op cit*.

9/ Bruner A., Guilison, R.E., Balmford, A. 2004. Financial costs and shortfalls of managing and expanding protected area systems in developing countries. *Bioscience* 54:1119-1126.

10/ Culverwell, J. 1997. Coûts récurrents à long terme de la gestion des aires protégées au Cameroun : Surveillance des aires protégées, assistance des donateurs et financement de l'extérieur, et priorités de financement extérieur et de gestion écologique des systèmes d'aires protégées actuels et éventuels. WWF Cameroun / Ministère de l'Environnement et des Forêts. Projet 33.06.01.

11/ Wilkie, D.S., Carpenter, J.F., Zhang, O. 2001. The under-financing of protected areas in the Congo Basin: So many parks and so little willingness to pay. *Biodiversity Conservation*. 10. 691-709.

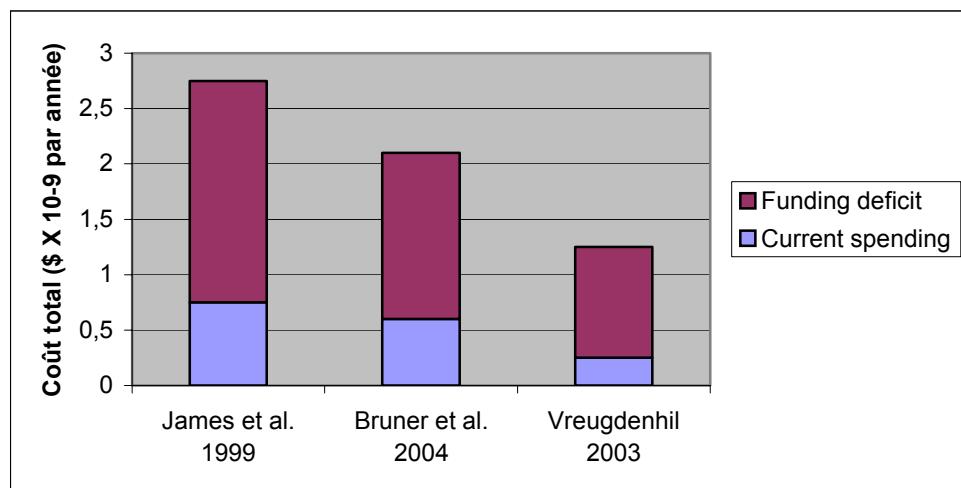
12/ Ankudey, N., Volta-Tineh, B., Howard P. 2003. Coûts de la gestion des aires protégées au Ghana : Exigences et réalité. Document présenté au cinquième congrès mondial sur les parcs naturels; 8-17 septembre 2003, Durban, Afrique du Sud.

13/ Molina, F., Zophelan, C., Argandona, J., Campos, F. 2003. Planificación estratégica financiera para la gestión integral de las áreas protegidas del SNAP. La Paz (Bolivia).

14/ Voir, à titre d'exemple, Lignes directrices sur les habitats du Groupe de travail sur l'article 8, 2002. Rapport final sur le financement de Natura 2000. (3 novembre 2004; [www.eeb.org/activities/biodiversity/Financing-Natura-2000-WG-finalreport-art8.pdf](http://www.eeb.org/activities/biodiversity/Financing-Natura-2000-WG-finalreport-art8.pdf))

16. Les coûts de l'expansion du système d'aires protégées pourraient aussi être élevés. Bruner et al (2004) indiquent que l'expansion du système des aires protégées afin d'y intégrer les sites prioritaires mondiaux des pays en développement pourrait faire augmenter les coûts annuels de la gestion dans les pays en développement à environ 4 milliards \$US par année, et engagerait des frais d'acquisition variant de 0 à 9 milliards \$US par année pendant 10 ans.<sup>15/</sup> Le WCMC-PNUE indique que les coûts mondiaux d'un système d'aires protégées regroupant 15 pour cent des terres mondiales (10 pour cent en protection stricte) pourraient atteindre 25 milliards de dollars par année.

**Figure 2. Déficit de financement pour la gestion efficace des aires protégées existantes dans les pays en développement (source: Bruner et al 2004)**



#### **A. Soutien budgétaire du gouvernement intérieur**

17. Bien qu'il n'existe aucune information récente de source mondiale sur le total des dépenses pour les aires protégées, les budgets des gouvernements intérieurs demeurent une source critique de financement des aires protégées. Cependant, l'engagement national est parfois faible. À titre d'exemple, au Vietnam, le financement gouvernemental pour les aires protégées ne représente que 0,5 pour cent de l'ensemble du budget public de la dernière décennie.<sup>16/</sup>

#### **B. Assistance des institutions multilatérales**

18. Plusieurs pays en développement reçoivent un appui financier de la part d'agences internationales et d'autres donateurs étrangers pour leurs systèmes d'aires protégées. Les institutions publiques, multilatérales et bilatérales, continuent à jouer un rôle important en offrant de l'assistance à ces pays. À titre d'exemple, entre 1990 et 1997, la région de l'Amérique et des Caraïbes a attiré environ milliards \$US en appui extérieur pour ses projets de conservation. La majorité des fonds a été fournie par des donateurs multilatéraux et bilatéraux, et une part importante a été affectée aux aires protégées.<sup>17/</sup>

<sup>15/</sup> Bruner, A., Gullison, R.E., Balmford, A. 2004. *op cit.*

<sup>16/</sup> Emerson, L., Rao, K., Nguyen, N., Tu, N. et T. Bao, 2003, 'Covering the costs of Vietnam's Protected Areas', UICN – L'Union mondiale pour la nature et la division de la protection des forêts du gouvernement du Vietnam, Hanoi

<sup>17/</sup> Castro, G., et Locker, I. 2000. Mapping Conservation Investments: An assessment of Biodiversity Funding in Latin America and the Caribbean Biodiversity Support Program, Washington DC

*1. Fonds pour l'environnement mondial*

19. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le gestionnaire du mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique et à ce titre, a fourni un appui financier important pour la conservation de la diversité biologique mondiale, dont les aires protégées. Le FEM a fourni près de 1,1 milliard \$US pour environ 200 projets de diversité biologique comprenant un volet pour les aires protégées, au cours de ses dix premières années d'existence. Le portefeuille regroupait plus de 1 000 aires protégées d'une superficie totale de 226 millions d'hectares. Cette contribution directe a permis d'obtenir un cofinancement d'environ 2,5 milliards \$US de la part des partenaires de projets.<sup>18/</sup> D'autres programmes du FEM, tels que le Programme de microfinancements et le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques, ont aussi fait une contribution importante aux aires protégées.

20 Le FEM a obtenu des engagements de 3,1 milliards \$US pour sa troisième reconstitution, qui vise les années 2002-2006, pour tous les centres de liaison. De cette somme, environ 800 millions \$US sont affectés à la diversité biologique, dont 400 millions \$US (environ 100 millions \$US par année) aux systèmes d'aires protégées. Au moment de la quatrième reconstitution, l'ensemble du portefeuille pourrait faire l'objet d'une hausse de 15 pour cent en termes réels pour la diversité biologique.<sup>19/</sup> La première priorité stratégique du FEM en matière de diversité biologique (BD 1) a pour objet d'assurer et de catalyser la viabilité à long terme des systèmes d'aires protégées, plus particulièrement la démonstration et l'application de mécanismes financiers innovateurs et la création de capacités pour la viabilité à long terme des aires protégées.<sup>20/</sup> Le FEM a récemment ajouté un projet mondial de mesures précoce pour les aires protégées afin d'aider les pays qui ne reçoivent pas encore de financement.<sup>21/</sup>

*2. Groupe Banque mondiale*

21. Le Groupe Banque mondiale (GBM) a approuvé 233 projets offrant un appui total ou partiel à la conservation de la diversité biologique dans les aires protégées et autour de celles-ci, dans 94 pays, de 1988 à 2003. La Banque appuie les projets d'aires protégées dans les points chauds de même que les écosystèmes critiques identifiés par Conservation International (CI), et dans la plupart des 200 écorégions identifiées comme étant des priorités en matière de conservation (Global 200) par le Fonds mondial pour la nature (WWF). La Banque a accordé à ces projets environ 1 834 millions \$US et a obtenu environ 1 399 millions \$US de plus en cofinancement, ce qui représente un portefeuille d'investissement total d'environ 3 234 millions \$US. Ce chiffre comprend le financement destiné directement aux aires protégées et le financement supplémentaire pour la diversité biologique alloué à des activités portant sur d'autres aspects de la diversité biologique.<sup>22/</sup>

22. En qualité d'agence d'exécution pour le Fonds pour l'environnement mondial, le GBM dirige les subventions du FEM vers les activités habilitantes, les projets de moyenne envergure et les subventions régulières de la FEM, par l'entremise de la Banque et de la Société financière internationale. Environ 51 pour cent des 2 324 millions \$US que représente de l'ensemble du portefeuille d'investissement dans les aires protégées sont associés à des projets financés par l'entremise du Fonds pour l'environnement mondial. Le Groupe Banque mondiale est engagé à maintenir l'appui aux aires protégées et demeure

---

<sup>18/</sup> Secrétariat du FEM 2004. Protected areas and the Global Environment Facility. Secretariat of the Convention on Biological Diversity 2004. Biodiversity issues for consideration in the planning, establishment and management of protected area sites and networks (CBD Technical series no.15)

<sup>19/</sup> Communication personnelle- G.Castro, chef d'équipe, diversité biologique, FEM.

<sup>20/</sup> FEM 2003

<sup>21/</sup> Communication personnelle- G.Castro, chef d'équipe, diversité biologique, FEM.

<sup>22/</sup> Banque mondiale 2003. Cornerstones for Conservation – World Bank assistance for protected areas,. Août 2003.

activement à la recherche d'occasions de lier cet appui aux programmes de développement sectoriels et aux activités de diversité biologique dans un contexte plus vaste. 23/

### ***C. Assistance bilatérale pour le développement***

23. Les pays industrialisés signataires des conventions de Rio se sont engagés à aider les pays en développement dans la mise en œuvre de ces conventions. Tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) offrent aux pays en développement identifiés par l'Aide publique au développement (APD) une forme d'assistance pour la diversité biologique. Il n'existe pas d'information sur l'assistance bilatérale destinée uniquement aux aires protégées. Les engagements de l'APD sont acheminés par les États membres de l'OCDE au comité d'assistance au développement (CAD) de l'OCDE par le biais du Système de notification des pays créanciers (SNPC). Ce système de notification est réparti par secteurs et code d'objet, et il existe plusieurs codes sous lesquels les membres de l'OCDE peuvent apporter de l'assistance aux aires protégées. 24/ Le comité d'assistance au développement de l'OCDE et les Secrétariats des conventions de Rio ont élaboré « Rio Makers » afin d'évaluer le financement total alloué à l'appui des conventions de Rio. L'assistance liée à la diversité biologique accordée dans le cadre de Rio Makers comprend les activités qui assurent la promotion d'au moins un des trois objectifs de la Convention. L'assistance liée à la diversité biologique porte sur la protection générale de l'environnement, l'approvisionnement en eau, l'agriculture, la foresterie, la pêche, le développement rural et d'autres secteurs, et comprend tout l'appui financier destiné aux projets de grande envergure dont la diversité biologique représente un de plusieurs éléments et le financement de projets où la diversité biologique est l'élément principal. 25/

24. Les activités de l'Aide publique au développement ayant ciblé les objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 19 pays de l'OCDE pour 1998-2000 révèlent une tendance légèrement à la baisse de 1,09, 1,03 et 0,87 milliards \$US pour ces trois années. (figure 2). L'assistance bilatérale annuelle moyenne liée à la diversité biologique et le pourcentage moyen annuel de l'ensemble de l'Aide publique bilatérale au développement par 19 pays membres de l'OCDE pour 1998-2000 sont indiqués au tableau 5. Ces 19 pays ont fourni une assistance annuelle moyenne de 995 millions \$US pour la diversité biologique, ce qui ne représente que 2,7 pour cent de l'Aide publique bilatérale au développement. Cependant, comme la définition de la diversité biologique dans Rio Makers est plutôt vaste, il est impossible de déterminer le pourcentage exact de l'assistance alloué aux aires protégées. Les données réunies à ce jour sont insuffisantes pour identifier des tendances claires sur une période donnée.

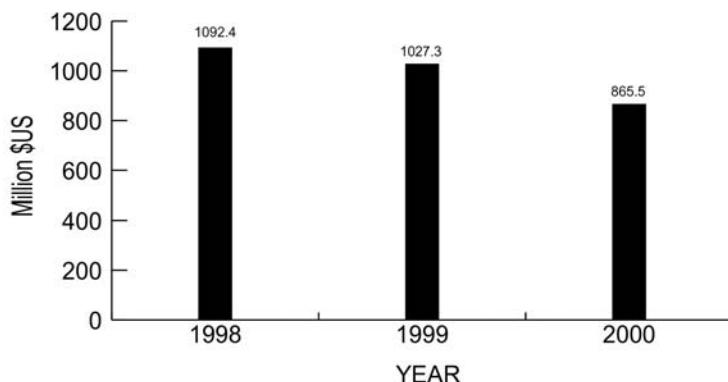
---

23/ Banque mondiale 2003. Cornerstones for Conservation – World Bank assistance for protected areas,. Août 2003.

24/ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 2003. Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'Aide publique au développement. En ligne [www.oecd.org/dac/stats](http://www.oecd.org/dac/stats). May 30,2003.

25/ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 2002. Assistance envers les objectifs des conventions de Rio de 1998-2000. Aide publique au développement, groupe de travail sur les statistiques. Contribution du Secrétariat d'Aide publique au développement sur l'information des participants au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. Paris : OCDE.

**Figure 3. Assistance liée à la diversité biologique, engagements de 1998-2000 de 19 membres de l'Aide publique au développement de l'OCDE (source : Aide publique au développement de l'OECE)**



**Tableau 5 Assistance liée à la diversité biologique par donneur de l'Aide publique au développement, engagements de 1998-2000 (source : Aide publique au développement de l'OECE, 2002)**

Pays	Millions \$US (moyenne annuelle de 1998-2000)	% de l'assistance bilatérale du CAD (moyenne annuelle de 1998-2000)
Allemagne	275,6	9,0
Australie	21,3	2,7
Autriche	2,0	0,5
Belgique	19,5	3,9
Canada	15,3	1,4
Danemark	29,8	4,5
Espagne	14,5	1,4
États-Unis	84,2	1,0
Finlande	24,9	12,1
France	44,7	1,7
Irlande	2,2	4,9
Japon	144,1	1,4
Norvège	91,2	10,3
Nouvelle-Zélande	0,8	0,8
Pays-Bas	146,9	6,9
Royaume-Uni	23,9	0,7
Suède	38,3	3,9
Suisse	15,9	2,4
<b>Total</b>	<b>995,1</b>	<b>2,7</b>

#### **D. ONG pour la conservation internationale, fondations privées et secteur privé**

25. Quelques fondations privées offrent un appui financier important aux aires protégées. À titre d'exemple notable, la United Nations Foundation (UNF) a adopté un programme d'appui à la diversité biologique au profit des sites mondiaux de patrimoine naturel et des récifs coralliens. Réparti dans 30 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, l'appui de la UNF a joué un rôle

déterminant en attirant l'appui des entreprises du secteur privé et des ONG, qui se sont ralliés à la cause du Centre pour le patrimoine mondial.

26. Les ONG aident à diriger les ressources importantes, privées et publiques, vers les aires protégées. Dans certains cas, les ONG exécutent directement les programmes de conservation financés à même les fonds publics, surtout lorsqu'ils peuvent trouver du cofinancement et offrir un soutien technique. Le programme Parcs en péril, géré par The Nature Conservancy, et le Fonds de partenariat des écosystèmes critiques, géré par Conservation international, sont d'importants exemples de programmes de conservation dirigés par les ONG. Les ONG nationaux et locaux, ainsi que les organismes communautaires gèrent également les projets sur les aires protégées recevant l'appui de donateurs publics.

27. Un consortium d'ONG internationaux (dont Birdlife International, Conservation international, Flora and Fauna International, The Nature Conservancy, WWF, Wildlife Conservation Society et World Resources Institute) a obtenu un engagement conjoint des ONG pendant la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique afin d'appuyer l'application du programme de travail sur les aires protégées. Des engagement plus précis ont été obtenus depuis la septième réunion de la Conférence des Parties, grâce à la mise sur pied de partenariats dirigés par les pays pour l'application des programmes de travail dans plus de dix pays, notamment le Brésil, Costa Rica, la République du Congo, Équateur, l'Indonésie, la Jamaïque, le Mexique, Palau, le Pérou et les Philippines.<sup>26/</sup>

#### IV. OPTIONS POUR MOBILISER LES RESSOURCES

28. La mobilisation de ressources suffisantes pour les aires protégées exigera le recours à un plus vaste choix de mécanismes financiers et à une assistance financière **traditionnelle** accrue de la part des agences d'assistance, des institutions multilatérales et des budgets des gouvernements nationaux. Il est également très important que la réforme des politiques pertinente soit réalisée dans les meilleurs délais afin de soutenir pleinement la mise sur pied des plans financiers du système et le rendement financier des mécanismes choisis. Le cadre de travail général des plans financiers pourrait comprendre les étapes déterminantes suivantes :

- a) L'analyse des revenus et des dépenses actuels, de l'ensemble des besoins financiers et du manque à gagner.
- b) La définition et la quantification des biens et services des aires protégées, et des sources d'investissement possibles pour payer pour ces biens et services.
- c) L'examen et une analyse de la faisabilité de mécanismes financiers possibles.
- d) La définition des réformes de politiques nécessaires au soutien des mécanismes financiers choisis.
- e) L'élaboration d'un plan financier exhaustif s'appliquant à l'ensemble du système d'aires protégées et comprenant les mécanismes financiers appropriés.
- f) La mise en œuvre des plans financiers et des réformes institutionnelles et de politique qui assureront le soutien financier à long terme du système d'aires protégées.

29. Le programme de travail sur les aires protégées contient des objectifs et des échéances établis principalement en fonction de mesures nationales. L'examen des choix pour mobiliser les ressources financières suffisantes et opportunes doit se faire en tenant compte des paragraphes pertinents de la décision VII/28 et du paragraphe 10 de la décision VII/20 sur les orientations supplémentaires au mécanisme de financement précisées dans la section I, ci-dessus.

---

<sup>26/</sup> Déclaration conjointe des ONG et engagement conjoint des ONG envers les aires protégées. Février 2004. Birdlife International, Conservation International, Flora and Fauna International, The Nature Conservancy, WWF, Wildlife Conservation Society et World Resources Institute.

30. L'objectif du but 3.4, qui fixe à 2008 l'échéance pour l'obtention des ressources financières suffisantes pour chacun des pays, est un objectif déterminant dans l'organisation du financement en appui au programme de travail. En réalité, la réalisation de cet objectif exigera la mobilisation d'importantes ressources de sources nationales et internationales. Prenant appui sur des sources de financement existantes (nationales et internationales), les pays en développement et les pays à économie en transition devront examiner les facteurs suivants :

- a) Augmenter l'apport financier aux aires protégées par la diversification des sources et la stabilisation.
- b) Mettre en oeuvre les approches à la gestion qui utilisent les ressources financières de façon efficace.
- c) Prendre des dispositions institutionnelles qui facilitent l'apport efficace de financement pour la gestion efficace des aires protégées.

#### ***A. Besoins en financement national***

31. Les engagements du programme de travail sont surtout d'envergure nationale. Afin d'établir les besoins financiers de façon plus fiable et propice à l'action, les Parties doivent, en toute urgence, calculer leurs propres besoins en financement national et les déficits liés à l'application du programme de travail. La Conférence des Parties a demandé aux Parties d'évaluer les coûts du programme de travail et de remettre un rapport à cet effet à la huitième réunion de la Conférence des Parties.

#### ***B. Sources de financement national***

32. Plusieurs pays possèdent un important potentiel d'obtention de financement de sources nationales. Notamment, de plus en plus de pays affectent les revenus associés à l'écotourisme, aux services environnementaux fournis par les aires protégées (p. ex., les redevances d'eau) et aux activités d'extraction des ressources (p. ex., production pétrochimique) aux aires protégées. Les fonds d'affectation spéciale destinés à la conservation 27/ sont un mécanisme prometteur pour l'augmentation de la viabilité du financement des aires protégées. Il existe actuellement environ 25 fonds d'affectation spéciale nationaux destinés à la conservation et environ une vingtaine de fonds d'affectation spéciale nationaux supplémentaires voués aux programmes environnementaux qui visent plus que la conservation. La plupart offrent des dotations permanentes, et environ cinq pour cent du rendement des investissements de ces fonds sont affectés chaque année à la conservation. Bien que ces dotations aient souvent été un succès, elles ne sont utilisées que dans un quart des pays du monde.

33. Il n'y a qu'une vingtaine de pays du monde qui profitent à fond des droits d'utilisation associés à l'écotourisme comme source de financement à long terme dédiée aux aires protégées. La plupart de ces pays sont des pays industrialisés. Il n'y qu'une poignée de pays qui utilisent des sources de financement telles que les droits d'utilisation de l'eau, les droits de séquestration et autres paiements pour des services environnementaux et ce, en raison de l'incertitude qui entoure les politiques et du fait que les marchés pour les produits et les services écologiques n'en sont qu'aux premières étapes de leur développement. Par contre, ces paiements ont le potentiel de devenir d'importantes sources de financement des aires protégées pour l'avenir. 28/

#### ***C. Affirmation des valeurs des aires protégées***

34. La sous-évaluation des aires protégées est au cœur même du manque de financement. Tous les pays auraient avantage à mettre sur pied un programme d'évaluation des aires protégées en vertu des

---

27/ Pour des renseignements complets sur les fonds d'affectation spéciale pour la conservation, voir =Bayon,R., Deere, C., Norris, R., Smith S.E., 1999. Environmental Funds: Lessons learned and future prospects. Washington DC: GRF et UICN; Norris,R. 2000. The IPG Handbook on Environmental Funds. Washington DC, USA: Interagency Planning Group on Environmental Funds (IPG); New York, USA: Pact Publications.

28/ Pablo 2003. *op. cit.*

activités 3.1.2 et 3.4.6 des programmes de travail, afin d'évaluer, de documenter et de communiquer les valeurs socioéconomiques des aires protégées au public, à toutes les agences gouvernementales et aux principales tribunes intergouvernementales. Ces valeurs comprennent les biens et services, les emplois, les revenus, le patrimoine culturel et les autres valeurs de la diversité biologique et des écosystèmes, dont une contribution critique à l'atténuation de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement en début de millénaire. La durabilité à long terme du système d'aires protégées exige la reconnaissance adéquate de ces valeurs par les responsables de politiques, le grand public, les communautés locales et les autres parties prenantes.

#### **D. Financement durable des aires protégées**

35. L'obtention des fonds nécessaires est une condition nécessaire de la gestion efficace et du financement durable des aires protégées, mais elle ne suffit pas. Il faut aussi examiner l'opportunité et les sources de financement. Tenant compte de cette exigence essentielle, la Conférence des Parties a identifié « assurer la viabilité financière des aires protégées » parmi les objectifs du programme de travail sur les aires protégées. L'IUCN définit la viabilité financière des aires protégées comme étant « la capacité à obtenir des ressources financières stables et à long terme, à les attribuer au moment opportun et sous une forme pertinente, à payer tous les coûts des aires protégées et à assurer que les aires protégées sont gérées de façon efficace. » L'évaluation et la réalisation de la viabilité financière des aires protégées exigent l'examen et le règlement de divers problèmes. L'étude menée par l'IUCN <sup>29/</sup> a cerné les facteurs suivants qui doivent entrer en ligne de compte dans l'examen de la viabilité financière des aires protégées :

- a) La création d'un portefeuille de financement diversifié qui dépasse les mécanismes conventionnels et qui comprend diverses sources de financement est un élément déterminant de la stabilité et de la viabilité financières.
- b) La viabilité financière des aires protégées exige une gestion et une administration des fonds qui favorise la rentabilité et la gestion efficace, de même que la planification et la sécurité à long terme, et fournit des facteurs d'incitation et des occasions pour les gestionnaires de produire et de maintenir les fonds pour les aires protégées.
- c) L'examen et le paiement des coûts indirects et d'option en tant qu'éléments des besoins financiers des aires protégées, et le fait de destiner le financement en argent, et en produits et services aux groupes qui engagent ces frais, sont essentiels à l'intégration des aires protégées à un plus vaste mécanisme de viabilité financière et économique.
- d) Assurer la viabilité financière des aires protégées signifie également identifier et vaincre un marché plus vaste, les prix, et les déformations de politique et institutionnelles qui créent des obstacles au financement des aires protégées et à la viabilité financière.
- e) Intégrer les facteurs financiers à la planification et à la gestion des aires protégées, et assurer l'existence de capacités humaines suffisantes pour utiliser les instruments financiers sont une stratégie déterminante pour l'amélioration de la viabilité financière des aires protégées.

#### **E. Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**

36. En tant que mécanisme financier de la Convention, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) joue un rôle déterminant comme source de soutien financier pour le programme de travail. Plusieurs types d'appui du FEM seront nécessaires, comme mentionné au paragraphe 10 de la décision VII/20. Les deux éléments les plus importants de la stratégie d'appui du FEM au programme de travail consistent i) à soutenir une action précoce des pays pour les aires protégées (paragraphes 10 c) de la décision VII/20), et ii) en des subventions de moyenne et de grande envergure dans les pays admissibles fondées sur l'appui à la mise en œuvre du programme de travail. La quatrième reconstitution du FEM, qui sera réalisée prochainement, ainsi que de fermes dispositions pour le financement des aires protégées dans

le nouveau plan d'activités qui dirigera les quatre ressources de FEM 4, seront déterminants pour l'élément ii).

#### **F. Autres sources de soutien international**

37. Le FEM ne pourra pas satisfaire à tous les besoins de financement internationaux liés au programme de travail. Dans la plupart des cas, les dispositions du FEM pour les coûts différentiels ne permettent pas d'utiliser l'appui du FEM pour payer les coûts récurrents de la gestion des aires protégées, un des principaux déficits de financement des pays en développement. D'autres agences de financement, notamment les agences donatrices, devront fournir des ressources supplémentaires considérables pour les aires protégées, y compris le cofinancement pour les projets du FEM. Les pays donateurs devraient examiner la possibilité de créer une source de financement particulière pour les aires protégées dans le cadre de l'assistance au développement visant à réaliser les objectifs de développement en début de millénaire, conformément aux indicateurs des objectifs de développement en début de millénaire 7 pour les aires protégées et les forêts. Les organismes non gouvernementaux internationaux peuvent aider à obtenir des ressources financières *privées* pour soutenir le programme de travail et fournir un soutien en biens et services.

### **V CONCLUSIONS**

36. Voici les conclusions pouvant être tirées de ce qui précède :

a) Il n'existe pas d'aperçu mondial du financement des aires protégées par les gouvernements nationaux et autres sources. Il existe certains renseignements par agence ou par donateur, mais cette information n'est pas recueillie de façon systématique.

b) Le déficit de financement actuel (ensemble des besoins moins dépenses actuelles) des coûts récurrents nécessaires à un soutien convenable au système actuel des aires protégées dans les pays en développement est d'environ 1 à 1,7 milliard \$US par année.<sup>30/</sup> Le financement actuel des aires protégées se situe bien au-dessous du montant nécessaire pour gérer efficacement les aires protégées existantes dans les pays en développement, et élimine toute possibilité d'étendre le système afin de couvrir les sites prioritaires.

c) Le FEM et le Groupe Banque mondiale ont soutenu ensemble 296<sup>31/</sup> projets d'aires protégées dans plus de 100 pays en développement de 1999 à 2003, au coût total de 2,1 milliards \$US et ont obtenu 3,1 milliards \$US supplémentaires en cofinancement.

d) L'aide publique bilatérale au développement liée à la diversité biologique a été d'environ 1 milliard \$US par année de 1998-2000. Par contre, il est impossible de déterminer la part de ce montant qui a réellement été affectée aux aires protégées.

e) L'assistance destinée à la diversité biologique est de plus en plus liée à son rôle de réduction de la pauvreté, qui constitue l'objectif principal de l'assistance au développement. L'assurance d'un soutien continual aux aires protégées dans le cadre de l'assistance pour le développement de base exigera la mise en évidence des valeurs socioéconomiques et de réduction de la pauvreté des aires protégées.<sup>32/</sup>

f) L'appui de donateurs bilatéraux et multilatéraux représente une part importante des ressources destinées aux aires protégées dans les pays en développement. Cependant, à leur niveau actuel, ces ressources ne seront probablement pas suffisantes pour mettre en œuvre le programme de travail sur les aires protégées de façon efficace. Un financement public accru sera essentiel à la viabilité financière.

<sup>30/</sup> James *et al* 1999, Bruner *et al* 2004; Verugdenhil 2003, *op cit*.

<sup>31/</sup> L'ensemble des projets du FEM et leur financement comprend les projets mis en œuvre par la Banque mondiale en tant qu'agence d'exécution du financement du Groupe Banque mondiale, le cofinancement, et les projets comprennent des projets du créneau de financement de la BIRD, l'IDA, le RFTF et le DGF seulement.

<sup>32/</sup> IUCN 2005 *op cit*, Lapham and Livermore 2003, *op cit*.

g) Il existe une possibilité énorme de travailler au développement, à l'essai des stratégies d'affaires et à l'expansion des mécanismes financiers des aires protégées qui ont fait l'objet d'activités pilotes au cours des dernières années. Ces mécanismes, reposant sur des plans financiers stratégiques visant l'ensemble du système, offrent un énorme potentiel d'assurer l'augmentation future du financement des aires protégées et répondent davantage aux besoins et aux conditions plus diversifiés qui amélioreront la viabilité financière des aires protégées.

h) L'élaboration plus approfondie et une application plus générale aux aires protégées des instruments financiers et fiscaux conventionnels qui sont utilisés depuis longtemps dans d'autres secteurs de l'économie (tels que les taxes, les subventions et les plans de crédit et la dévolution des mécanismes de partage des coûts et des avantages pour la gestion et les installations d'aires protégées) de même que la reproduction des approches axées sur le marché qui sont utilisées de plus en plus comme fondement pour les procédés de développement plus vastes (dont le développement de nouveaux marchés pour les biens et services des aires protégées) sont des mécanismes possédant un potentiel de croissance intéressant.

i) Il faut sensibiliser, créer les infrastructures et disséminer l'information sur les leçons apprises, les expériences, les occasions et les contraintes de ces nouvelles sources. Les investissements en création des capacités et en organisation des ateliers de formation pour le mise en œuvre de projets de financement de la conservation devraient donc devenir une priorité pour les donateurs, les gouvernements et les organisations internationales de conservation.

j) Il faut absolument prendre des dispositions fermes pour le financement de la mise en œuvre du programme de travail. Les institutions, dont le gouvernement, les donateurs, les organismes non gouvernementaux internationaux et le secteur privé doivent créer des synergies et des partenariats, et aborder la question dans le cadre d'un effort concerté.

k) Les possibilités d'investissement étranger direct demeurent bonnes, à court terme, et il semble que les sources internationales (externes) de financement demeureront essentielles pour un avenir prévisible.

l) En tant qu'institution exploitant le mécanisme financier de la Convention, le FEM joue un rôle déterminant dans l'obtention d'un appui financier international pour le programme de travail.

m) D'autres agences de financement, plus particulièrement les agences donatrices bilatérales, devront fournir un appui financier supplémentaire important pour les aires protégées.

*Annexe***ACTIVITÉS PRÉVUES AU PROGRAMME DE TRAVAIL DES AIRES PROTÉGÉES EXIGEANT DES ACTIONS PRÉCOCES****D'ici 2005 :**

Effectuer une étude à l'échelle nationale de l'efficacité de l'utilisation des ressources financières et des besoins financiers liés au réseau national d'aires protégées et identifier les options permettant de satisfaire ces besoins, avec un financement composé d'un mélange de ressources nationales et internationales, et inclure toute la diversité d'instruments de financement possibles, tels que le financement public, la conversion de dette en investissements écologiques, l'élimination des mesures d'incitation et des subventions ayant des effets pervers, le financement privé, les taxes et redevances pour l'utilisation des services écologiques (3.4.1).

**D'ici 2006 :**

a) Etablir, à l'échelle nationale et régionale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (1.1.1).

b) Prendre de toute urgence, des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées, dans le cadre des priorités nationales et en tenant compte de la nécessité de préserver les espèces migratrices (1.1.2).

c) Prendre de toute urgence, des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées, en tenant compte des écosystèmes des eaux intérieures qui s'étendent sur plusieurs pays (1.1.3).

e) Effectuer, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales ainsi que des parties prenantes, des examens nationaux des modes de conservation possibles et existants, et de leur pertinence pour la conservation de la diversité biologique, y compris des modèles novateurs de gouvernance des aires protégées qui doivent être reconnus et promus grâce à des mécanismes juridiques, politiques, financiers, institutionnels et communautaires, par exemple les aires protégées dirigées par des organismes publics à plusieurs échelons, les aires protégées en cogestion, les aires protégées privées et les aires conservées par les communautés autochtones et locales (1.1.4).

f) Achever une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'aires protégées à l'échelle nationale et régionale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent efficacement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, des zones marines et des eaux intérieures (1.1.5).

g) Évaluer les expériences nationales et infranationales de même que les leçons apprises sur les efforts particuliers visant à intégrer les aires protégées aux vastes plans et aux stratégies des paysages terrestres et marins tels que les stratégies de réduction de la pauvreté.

h) Identifier, les lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées (3.1.1).

i) Compiler ou développer des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaborer des programmes de renforcement des capacités à partir de ces évaluations, y compris la création de programmes d'enseignement, de ressources et de programmes pour l'organisation régulière de formations à la gestion des aires protégées (3.2.1).

j) Elaborer et adopter des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance et établir une base de données, en tenant compte du cadre UICN-CMAP pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion, ainsi que d'autres méthodologies pertinentes, qui devraient être adaptées aux conditions locales (4.2.1).

**D'ici 2008 :**

a) Prendre de toute urgence, des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées, en tenant compte des écosystèmes marins qui ne relèvent d'aucune juridiction nationale selon le droit international (1.1.3).

b) Identifier et mettre en oeuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures (1.2.2).

c) S'assurer que des mécanismes permettant d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les aires protégées sont en place (objectif du but 1.5);

d) Mettre sur pied des mécanismes efficaces pour identifier et prévenir et/ou atténuer les incidences négatives des menaces aux aires protégées en place (objectif du but 2.1).

e) Assurer la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi que la participation des parties prenantes à la gestion des aires protégées existantes et à la création et la gestion des nouvelles aires protégées (objectif du but 2.2).

f) Examiner et réviser les politiques, notamment l'utilisation d'évaluations et d'incitations sociales et économiques, afin de fournir un environnement favorable à la création et la gestion plus efficaces des aires protégées et des systèmes d'aires protégées (objectif du but 3.1).

g) Les ressources financières, techniques et autres suffisantes, d'origine nationale et internationale, pour défrayer les coûts relatifs à la mise en oeuvre et à la gestion efficaces des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées, afin notamment de satisfaire les besoins des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits États insulaires en développement (objectif du but 3.4).

h) Elaborer et commencer à mettre en oeuvre des plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées, y compris des mesures réglementaires, législatives, politiques, institutionnelles et autres (3.4.2).

i) Accroître considérablement la sensibilisation du public et les connaissances concernant l'importance et les avantages des aires protégées (objectif du but 3.5).

j) Elaborer et adopter des normes, critères et meilleures pratiques pour la planification, la sélection, la mise en place, la gestion et la gouvernance de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées (objectif du but 4.1).

-----